

« Je suis venu accomplir la Loi »

P. Geoffroy de Talhouët

« N'allez pas croire que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes, je ne suis pas venu abolir, mais accomplir » (Mt 5,17)

Jésus s'inscrit dans le judaïsme de son temps. Antonio Gonzalez nous a montré comment, même ce qui pouvait nous apparaître comme une remise en cause du judaïsme, s'inscrivait en réalité dans un débat interne à la religion juive. Jésus donc, est demeuré juif et n'a jamais désiré fonder une nouvelle religion. De cette affirmation découlent alors de nombreuses questions. Si Jésus est l'accomplissement d'Israël, comment se fait-il qu'il y ait une place pour Israël aujourd'hui à côté de l'Eglise ? Comment se fait-il que judaïsme et christianisme soient aujourd'hui si différents alors qu'ils sont réunis dans le Christ ? Comment comprendre l'opposition et l'ignorance qui ont jalonné l'histoire des relations entre Israël et l'Eglise (cf. exposé d'Hélène Millet) ? Si Jésus n'a pas voulu rompre avec ses frères, il est évident que cette rupture a eu lieu dans l'histoire entre la synagogue et l'Eglise.

L'objet de cet exposé n'est pas de répondre à ces questions. La plupart nous font entrer dans un mystère qui nous dépasse. Il s'agit de montrer où, le plus précisément possible, se situe la nouveauté apportée par le Christ. Il apparaît que cette nouveauté n'est pas tant dans un enseignement que dans la personne même de Jésus qui affirme accomplir les promesses faites à son peuple. Voilà le scandale pour les juifs (1 Co 1,23), un blasphème qui le conduira à la mort. Cette nouveauté liée à la personne même de Jésus opère alors un déplacement dans l'observation de la Loi : il ne s'agit plus d'observer tous les préceptes de la Loi qui trouve son achèvement dans le Christ. En effet, si je reste attaché aux préceptes, c'est en eux que je cherche mon salut. Il s'agit pour les fidèles du Christ, de communier à Celui qui est l'accomplissement et qui me donne de vivre la Loi selon son Esprit. Dans le Christ s'accomplissent les promesses faites à Israël : « Je vous donnerai un coeur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau, j'ôterai de votre chair le coeur de pierre et je vous donnerai un coeur de chair. Je mettrai mon esprit en vous et je ferai que vous marchiez selon mes lois et que vous observiez et pratiquiez mes coutumes. » (Ez 36,26-27)

On voit alors qu'il ne devrait pas y avoir d'opposition entre la fidélité d'Israël à la Loi par l'observance des préceptes de cette même Loi et la fidélité de l'Eglise à la Loi par la communion au Christ. Cela nous montre le chemin qu'il reste à parcourir pour découvrir les richesses de la Loi en dehors desquels on ne peut vivre en communion avec Jésus.

Je vous propose un chemin en quatre temps : D'abord préciser la notion d' « accomplissement » par rapport à des notions voisines comme celle de « réalisation » (I). Cela nous conduira à considérer comment Jésus se situe vis-à-vis de la Loi (II) et comment il l'accomplit par sa vie (III). Nous concluons par la nouveauté apportée par le Christ : en n'abolissant pas la Loi, il lui donne cependant un statut nouveau pour ses disciples (IV).

I. Différence entre réalisation et accomplissement

1. Notions

- Accomplir traduit plusieurs termes qui évoquent les idées de plénitude, d'achèvement ou de perfection. Accomplir une parole dit davantage que faire ou réaliser cette parole. Je peux faire ce que je dis, mais le faire plus ou moins bien. Si je l'accomplis, elle ne peut plus être réalisée par la suite, puisqu'elle a été rendue parfaite.
- Dès lors on ne peut parler d'accomplissement que pour le dessein de Dieu, sa Parole. Les réalités humaines sont marquées par leur finitude et blessées par le péché. En revanche, le dessein de Dieu, sa Parole peut être menée à son achèvement.
- Ainsi il peut y avoir plusieurs réalisations de la Parole de Dieu dans le temps et dans l'histoire. Son accomplissement marque une étape définitive.

2. Exemple : le Fils de David

- Le prophète Nathan révèle à David que Dieu lui construira une descendance éternelle : « Et quand tes jours seront accomplis et que tu seras couché avec tes pères, je maintiendrai après toi le lignage issu de tes entrailles (et j'affermirai sa royauté. C'est lui qui construira une maison pour mon Nom) et j'affermirai pour toujours son trône royal. Je serai pour lui un père et il sera pour moi un fils » (2 S 7,12-14)
- Salomon réalise cette promesse dans l'histoire. Il l'exprime notamment dans une prière : « Et maintenant, Seigneur, Dieu d'Israël, tiens à ton serviteur David, mon père, la promesse que tu lui as faite, quand tu as dit: Tu ne seras jamais dépourvu d'un descendant qui soit devant moi, assis sur le trône d'Israël, à condition que tes fils veillent à leur conduite et marchent devant moi comme tu as marché toi-même devant moi. Maintenant donc, Dieu d'Israël, que se vérifie la parole que tu as dite à ton serviteur David, mon père! » (1 R 8,25-26)
- Cette réalisation fut éphémère et imparfaite, avec Salomon lui-même (cf. 1 R 11,1-13), puis par la suite avec la division du royaume (1 R 12) et leur extinction par les conquêtes assyriennes (721 pour la Samarie) et babyloniennes (588 pour Jérusalem).
- Espérance d'un accomplissement des promesses avec la figure du messie qui doit venir.
- Le Christ est Fils de David, il est roi et son règne n'a pas de fin. En lui les promesses trouvent leur accomplissement (cf. Mt 21,9 ; 27,11).

3. Caractéristiques de l'accomplissement

- C'est le Christ qui est le sujet de l'accomplissement. La vie du Christ marque le temps de l'accomplissement des promesses (cf. par ex. Lc 4,16-21) ; temps qui est mené à son achèvement sur la croix (Jn 19,30).
- Ce qui est accompli c'est la Parole de Dieu, la Loi et les Prophètes, toutes les Ecritures (cf. Mt 5,18 ; Lc 24,44).
- Triple rapport de l'accomplissement :
 - Continuité (Jésus, Fils de David, Roi des Juifs)
 - Différence (Jésus n'est pas roi à la manière des hommes)
 - Nouveauté (« Ma Royauté n'est pas de ce monde »)
- Le Christ transforme toutes les réalisations de l'Ancien Testament en figures qui attendent leur accomplissement.

II. Jésus, interprète de la Loi de Moïse et non législateur d'une loi nouvelle

1. Des interprétations multiples

- La Loi est une Parole que Dieu adresse à son peuple pour qu'il la mette en pratique (Ex 19,8 ; Mc 4,35). Elle appelle donc des paroles humaines qui lui donnent ses orientations concrètes.
- Les pharisiens s'inscrivent dans cette tradition de loi orale indissociable de la Loi de Moïse.
- Jésus se fait lui aussi l'interprète de la Loi de Moïse. Dans le sermon sur la montagne (Mt 5-7) lorsqu'il oppose à la tradition (Vous avez appris qu'il a été dit...) sa propre parole (et moi je vous dis...), il ne donne pas une loi nouvelle qui s'opposerait à l'ancienne, il donne une interprétation nouvelle. (cf. J. Neusner, p. 59, « mettre une haie autour de la Torah »).
- L'interprétation de Jésus se distingue cependant de celle des pharisiens en tant qu'elle est donnée d'autorité (il ne cite pas de tradition rabbinique) et confère à la Loi une portée nouvelle plus exigeante.

2. L'interprétation ne se substitue pas à la Loi

- Lorsque Jésus répondant au docteur de la Loi qui l'interroge sur le grand commandement lui dit « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu... Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Mt 22,34-40), il fait un résumé de la Loi qui renvoie à la totalité de la Loi.
- Les résumés de la Loi sont fréquents dans la Bible. Ainsi les dix commandements : ils ont un but pédagogique en saisissant dans des formules les aspects essentiels de la Loi (cf. J-M Lustiger p. 31 ; J. Neusner p. 135-136).
- La nouveauté n'est donc pas la Loi de l'amour, mais la Loi de l'amour portée à son accomplissement par Jésus (cf. Jn 15,12 : « aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés »).

3. Vers l'accomplissement

- La radicalité dans l'interprétation de la Loi faite par Jésus ne permet pas à l'homme de l'accomplir (cf. la réaction des disciples après le départ de l'homme riche, Mc 10,24-27 ; Mt 19,25-26, ou après l'enseignement sur le mariage, Mt 19,10-12).
- Jésus devient le centre vers qui les disciples doivent se tourner : lui seul pourra vivre les nouvelles exigences de la Loi (Mt 19,29).

III. Jésus accomplit les Ecritures

1. « Tu ne tueras pas » Loi et interprétation

- Le commandement de ne pas tuer comporte une limite à ne pas franchir : respecter la vie de mon prochain.
- Sans aller jusqu'au meurtre, puis-je tout me permettre envers mon prochain ? Bien évidemment non, d'où le développement que lui donne Jésus (cf. Mt 5,21-26). De manière plus large c'est une attitude d'amour que la Loi me demande envers mon prochain.

- Il y a donc un lien entre la mort et le péché. Dieu n'a pas créé la mort (Sg 1,13), mais la mort est l'œuvre du diable (Sg 2,24, Jn 8,44). Je suis pécheur, donc d'une certaine manière homicide.
- Accomplir ce commandement consiste donc à aimer son prochain, lui pardonner son péché, lui donner la vie. Pour l'homme, c'est impossible à l'homme.

2. L'accomplissement : Tu donneras la vie

- Jésus durant sa vie a vécu en conformité avec la Loi de Moïse. D'autres que lui ont pu dire des paroles ou faire des gestes s'approchant de ce qu'il a réalisé (dans la limite de la nouveauté que nous avons montrée).
- En réalité, c'est par sa passion et sa résurrection que Jésus accomplit ce commandement. Nul ne peut donner sa vie hormis celui qui a le pouvoir de la reprendre, hormis celui qui est à l'origine de la vie (cf. Jn 10,18 ; Jn 14,6).
- La passion de Jésus ne commence pas seulement à Gethsémani, mais le jour où Dieu se fit homme (Jn 1,14, Ph 2,7). Il se soumet librement et par amour à la condition humaine blessée par le péché pour la délivrer du péché et de la mort. Ainsi, toute sa vie, à la lumière de la résurrection, accomplit toute l'Écriture.
- Jésus accomplit l'Écriture en obéissant à la volonté de son Père. Cette obéissance filiale lui donne de vivre l'Écriture : il reçoit la vie de son Père qui le nourrit par sa Parole (Mt 4,4 ; Jn 4,34), c'est-à-dire l'Écriture, mais aussi toute la création (œuvre de la Parole). D'où l'obéissance à son Père le conduit à l'obéissance aux hommes lorsque l'heure est venue de s'offrir à son Père.
- Jésus ressuscité répand son Esprit et devient source de vie pour tous ceux qui croient en son nom.

3. L'intelligence des Écritures

- Le Christ en accomplissant l'Écriture devient alors la porte (cf. Jn 10,7) ; une clé de lecture « qui ouvre l'intelligence pour comprendre les Écritures » (Lc 24,45) qui trouvent en lui leur achèvement. « Ce sont les Écritures qui me rendent témoignage » dit Jésus (Jn 5,39).
- Ainsi, il n'y a pas d'opposition entre en Jésus et les Écritures, entre Jésus et la Loi de Moïse, entre la Loi Nouvelle et la Loi Ancienne, entre le Nouveau et l'Ancien Testament. Mais il y a un rapport d'accomplissement, c'est-à-dire une Parole qui trouve en Jésus la « chair » (cf. Jn 1,14) qu'elle attendait.
- Mais ce qui est accompli dans le Christ doit s'accomplir dans le temps. C'est précisément le temps de l'Église et l'œuvre de l'Esprit.

IV. « Viens et suis-moi ! » (Mt 19,21)

1. Jésus au centre de l'histoire

- Avec le Christ l'Écriture garde toute sa valeur. Ainsi, à l'homme riche qui lui pose la question de la vie éternelle, Jésus répond : « Tu connais les commandements » (Mc 10,19) ou « garde les commandements (Mt 19,17).
- Mais l'Écriture ne semble pas suffire à l'homme qui aspire à davantage. Alors Jésus lui dit « va, ce que tu as vend-le, donne-le aux pauvres et tu auras un trésors dans le ciel, puis viens, suis-moi » (Mc 10,21).
- Le disciple de Jésus est invité à le préférer à tout pour le suivre, d'où la séparation et le scandale. Dois-je quitter Israël pour suivre Jésus ? C'est la question qui revient sans

cesse dans le livre de J. Neusner : « Maître, où, dans votre ‘vous’, laissez-vous une place, un espace pour le ‘nous’ qui constitue Israël ? » (p. 95).

2. Rapport entre la foi au Christ et les Ecritures

- Premier écueil dans la suite du Christ : rejeter toute la Loi, ou choisir dans la Loi ce que je dois observer ou ne pas observer. C’est la tentation de Marcion au II^{ème} siècle qui se poursuit dès lors que l’on rejette l’Ecriture dans sa totalité.
- Deuxième écueil du disciple c’est revenir à l’observance de la loi. Ce fut le premier conflit dans l’Eglise qui opposa les chrétiens d’origine païenne aux « judaïsants » (cf. Ga 2,11-21).
- « Ignorer les Ecritures, c’est ignorer le Christ » (St Jérôme). La suite du Christ doit passer par l’étude de l’Ecriture et la reconnaissance d’Israël comme héritier des promesses, si non le chrétien fera du Christ une idole (cf. Lustiger p. 127-140).

3. Les sacrements

- L’accomplissement de la Loi par le Christ donne dans l’Eglise cette réalité nouvelle qu’est le sacrement : par les sacrements l’œuvre du Christ se prolonge dans son Eglise. C’est la communion au Christ par son Esprit qui permet à l’Eglise d’accomplir le dessein du Père.
- Dans l’eucharistie, le Christ est au cœur. Il est présent dans sa Parole et dans son corps mystique ; le sacrement permet la communion au Christ, Verbe fait chair, afin que l’accomplissement des Ecritures se poursuive dans l’Eglise.
- L’économie sacramentelle exprime la nouveauté apportée par le Christ : tout est accompli en Lui ; c’est dans la mesure où je communie à sa personne que j’accomplie la volonté du Père. Or sa personne est indissociable d’Israël.

Bibliographie

Xavier LEON-DUFOUR (sous la direction de), *Vocabulaire de Théologie Biblique*, Paris, Cerf, 1988, article « accomplir ».

Jean-Marie LUSTIGER, *La Promesse*, Paris, Parole et Silence, 2002.

Jacob NEUSNER, *Un rabbin parle avec Jésus*, Paris, Cerf, 2008.

Joseph RATZINGER, *Jésus de Nazareth*, Paris, Flammarion, 2007.